

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2015

PRÉSENTS: M. BLANCHON Pierre-François. M. BRUYÈRE Christian. Mme CHALANDON Angélique. Mme CHALANDON Nicole. M. CHARBONNIER Georges. M. CHARVOLIN Christophe. M. CROZIER Bernard. Mme DE MARI Marie-Hélène. Mme FARGE Marie-Thérèse. M. GRANGE Denis. Mme MICHALET Myriam. M. RIVOIRE Jean-Pierre. M. THEVENON Denis. M. VILLEMAGNE Guy.

EXCUSEE : Mme VERNE Georgette.

1- CREATION D'UNE REGIE DE RECETTE POUR LA LOCATION DE SALLES COMMUNALES

Considérant la nécessité d'encaisser régulièrement le produit des locations de la salle d'animation rurale et de la salle du jardin public, et vu l'avis conforme du comptable public assignataire, le Conseil Municipal, après délibération, autorise Monsieur le Maire à créer une régie de recettes pour les locations de salles communales à compter du 1^{er} mars 2015. Anne-marie FLEURETON sera nommée régisseur par arrêté du maire (Myriam BALLANSAT, suppléante).

2- ADOPTION DES DUREES D'AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES D'EQUIPEMENT VERSEES

Le conseil municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire d'amortir, à compter de 2015, les subventions d'équipement à des personnes de droit privé sur une durée de 5 ans et sur une durée de 15 ans pour les personnes de droit public. Dès la fin de l'amortissement, ces subventions seront sorties de l'actif par opération non budgétaire effectuée par le receveur communautaire.

3- VOTE DES SUBVENTIONS (A L'EXCEPTION DE LA SUBVENTION CANTINE)

En vue de la préparation du budget primitif 2015, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur l'attribution de subventions. Il présente la liste des demandes déposées en mairie et rappelle les subventions versées sur les précédents exercices.

Le conseil municipal, après délibération, vote la subvention suivante :

- Association pour le développement de l'animation Hôpital CHAZELLES : 150 €

4- REMPLACEMENT DU CHAPITEAU DE L'ECOLE

Monsieur le Maire rappelle que les chapiteaux mis à disposition par l'association APEL de l'école privée de Maringes ont été dégradés lors de la 17^{ème} randonnée de Forez en Lyonnais. Cette randonnée étant co-organisée par la commune et l'Office du Tourisme, Monsieur le Maire propose que le remplacement de ce matériel soit pris en charge à part égale entre la commune et l'Office du Tourisme.

Monsieur le Maire présente le devis de remplacement aux membres du conseil municipal établi par la société Interouge pour un montant total de 467 € TTC au total, soit 233.50 € TTC à prendre en charge par la commune. Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve cette proposition.

5- MISE EN PLACE DE TARIFS DE LOCATION DES SALLES POUR LES SEMINAIRES

Le conseil municipal opte pour le maintien des tarifs normaux de location des salles pour les séminaires et réunions d'organismes extérieurs. Cette décision pourra être rediscutée à l'usage.

6- ENCAISSEMENT DE LA LOCATION FORFAITAIRE DE LA SALLE DU JARDIN PUBLIC PAR LE GDS DU RHONE

Monsieur le Maire fait part du paiement forfaitaire de 5 € du Groupement de défense Sanitaire du Rhône relatif à la location de la salle du jardin public pour l'organisation d'une réunion en l'absence de tarifs de location en vigueur à la date de la réunion. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à encaisser ce paiement.

7-ENCAISSEMENT DU CHEQUE DE REMBOURSEMENT DE CHAMBERSIGN

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'un remboursement de 24,00€ TTC de la société CHAMBERSIGN. Ce remboursement correspond à une remise sur l'abonnement de la 1^{ère} année du certificat électronique pour la télétransmission des actes pilotée par le Conseil Général de la Loire en partenariat avec la CCI de Saint-Etienne Montbrison. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à encaisser ce paiement.

3. QUESTIONS DIVERSES

- Compte-rendu des commissions

SIMOLY

Le SIMOLY propose des interventions sur le thème du tri auprès des conseils municipaux du territoire.

Points abordés lors de la commission agricole du SIMOLY : fonds européens PSADER 2015-2018 finançant des mesures agricoles, Plan Agro-Environnemental et Climatique (PAEC), installation/transmission, retour positive sur la marque collective des Monts du Lyonnais.

Comité social de la CCFL

Dans le cadre du Programme d'Intérêt Général de l'habitat porté par le Conseil Général (PIG Habitat), la CCFL s'est engagée à mobiliser une enveloppe annuelle de 13000€ pour des aides aux travaux dans le domaine de la rénovation de l'habitat indigne, de la rénovation énergétique et l'aide à l'autonomie. Des permanences ont lieu tous les 4ème vendredi de chaque mois de 10 à 12h00 à Chazelles sur Lyon.

Projet de constitution d'un conseil communautaire des enfants (avec 2 représentants par commune).

Dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) porté par la CCFL, le CLAFR, la MJC et les membres de la commission association prévoient de se réunir afin de définir un projet jeunesse pour Maringes.

Syndicat de Hurongues :

La piscine sera fermée entre le 1^{er} septembre et le 1^{er} décembre 2015 en raison de travaux.

Prochaine réunion du conseil communautaire le lundi 30 mars 2015 à 20h30 à Maringes.

- Changement d'opérateur de téléphonie

L'intervention pour le changement d'opérateur de téléphone pour le secrétariat de la mairie est programmée en mai. Une information officielle sera faite auprès des différents interlocuteurs.

- Droit de préemption – Vente Philippon/Laurent : droit de préemption non retenu.

- Désherbage alternatif

Le Conseil Régional a fait part de sa décision d'attribution de subvention pour l'acquisition de matériel de désherbage alternatif. Un dossier de subvention a aussi été déposé auprès de l'Agence de l'Eau.

Cette acquisition pose le débat au sein du conseil du maintien de la politique « zéro phyto », mise en place depuis environ 5 ans sur la commune.

Considérant le fait que la politique du zéro phyto risque de s'imposer à toutes les collectivités, considérant les adaptations nécessaires pour l'utilisation de produits phytosanitaires (local de stockage et protection conformes à la réglementation, obtention d'une certification « certi-phyto »), considérant que les collectivités se doivent de montrer l'exemple en matière de démarche environnementale, considérant le taux de subvention relatif à l'achat du matériel (80%), considérant le retour d'expérience de l'agent technique, le conseil municipal vote pour le maintien du « zéro phyto » à 12 voix pour et 2 abstentions.

- Information sur le déneigement

Monsieur le Maire précise que l'agent technique n'est pas autorisé à intervenir sur la RD103.

Exceptionnellement, le maire ou un adjoint peut l'autoriser en cas de forces majeures et se doit dans ce cas de l'accompagner. L'un des adjoints en charge du déneigement précise que le rôle de l'agent est de rendre accessible les voies pour les usagers et les services d'urgence, mais il n'a pas vocation à assurer le dépannage de véhicule.

- Information sur le nettoyage de printemps : samedi 21 mars à 14h30, place de l'Eglise.

- Informations PLU

La commission urbanisme s'est réunie sur le projet de PLU. Christophe Charvolin en fait le compte-rendu. En matière d'ouverture de zone constructible, 2 orientations se proposent à la commune :

- La zone de la Salvagère dont la commune est propriétaire (3.5 ha)
- L'ouverture à la construction des terrains appartenant à M. Ponchon.

Il est demandé à la commission urbanisme de poursuivre la réflexion en se renseignant sur le coût d'une actualisation de l'étude SOTREC relative à l'aménagement de la zone de la Salvagère et en prenant contact avec des aménageurs fonciers spécialisés auprès des collectivités.

Prochain conseil municipal : 12/03 à 20h